



Luxembourg, le

26 JUIN 2018

Réf. : 825xbc26e

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
26 JUIN 2018

Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Objet : Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3843 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Sam Tanson au sujet de l'Auditoire de la Villa Louvigny

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3843 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Sam Tanson au sujet de l'auditoire de la villa Louvigny, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat à la Culture

Annexe : réponse à la QP no 3843

Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3843 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Sam Tanson au sujet de l'Auditoire de la Villa Louvigny

La Villa Louvigny, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 716/2163, est actuellement en procédure de classement comme monument national. Le Conseil d'Etat a été saisi du dossier le 29 janvier 2018, comme suite à l'avis positif de la Commission des sites et monuments nationaux.

Quant aux questions relatives à l'affectation du bâtiment, celles-ci relèvent de la compétence du Conseil de Gouvernement dans son ensemble et non de la seule compétence du Ministère de la Culture.